Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mars 2019

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Arrondissement de BASSE-TERRE

ervice Courrier

Courrier Aszivé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations	
29	20	23	03	

V	ote	Ne.
	Pour:	23
A L'unanimité	Contre:	00
	Abstention: 00	

Convocation du Conseil Municipal en date du :

21 MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu:

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

2 6 AVR. 2019

-et de sa publication le :

2 9 AVR. 2019

L'an 2019, le 27 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2ème session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 Mars 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 Mars 2019.

PRÉSENTS: M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1er Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2ème Adjointe) - M. Renaud RENIER (3ème adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4ème Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5ème Adjoint) -Mme Gilberte EUGENIE (6ème Adjointe) - M. Philippe RENIER (7ème Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8ème Adjointe) -M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE (Arrivée à 13h20) - M. Louis LAROCHELLE -M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 11h00) - M. José JULAN - M. Jimmy FAUSTA (Arrivé à 10h35)_

REPRÉSENTÉS: Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (avant donné procuration à Monsieur Claude MAGLOIRE) - Mme Christelle GILLES (ayant donné procuration à Mme Louisiane DEGLAS) - Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Madame Dany MARCIN)_

ABSENTS: Mme Lucie LAROCHELLE - M. Francois EDAU -Mme Annick BARTHEL - M. Jean-Luc LIBER - Mme Chantal MACHARES - Mme Laurence CHRISTOPHE _

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20190327_10

ALLOCATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROIS-RIVIÈRES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget 2019 de la commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 657362;
- Vu le projet de Budget Primitif 2019 du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) de Trois-Rivières faisant apparaître un besoin de financement pour un montant de Deux cent soixante mille euros (260 000 €) nécessaire à l'équilibre budgétaire ;

.../...

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité,

Article 1

D'Attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019, d'un montant de Deux cent soixante mille euros (260 000 €) afin d'assurer l'équilibre budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale de Trois-Rivières.

Article 2

De Dire que cette somme sera versée par fraction durant cet exercice.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- -recours administratif gracieux auprès de mes services,
- -recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme, de Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

